



Point de vue

21 novembre 2017

« *Conférence de consensus* » sur le logement

85% des acquéreurs ont recours à un crédit

Suite aux différentes réactions qui ont suivi la présentation du Plan Logement du Gouvernement, Gérard Larcher, Président du Sénat, a demandé au Président de la République d'organiser une « conférence de consensus » sur le logement. Aujourd'hui l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) rappelle que la majorité des Français ont recours à un emprunt pour accéder à la propriété, les acteurs du financement ont donc toute leur place à cette conférence.

Acteurs importants du marché du logement

Les courtiers en crédit immobilier sont mandatés par les clients pour trouver la solution la plus intéressante dans la recherche de financement de leur acquisition. Ils connaissent l'ensemble des aides et des dispositifs proposés aux particuliers, qu'ils soient primo-accédants, accédants ou investisseurs. Cette activité leur donne une connaissance pointue des attentes de leur clientèle, de ce qui fonctionne, et des problématiques rencontrées. Experts du financement, ils sont devenus un intermédiaire incontournable des particuliers dans la relation avec les banques lors de la souscription d'un crédit immobilier. Ils accompagnent près d'un emprunteur sur 2 dans leur recherche de financement.

Avoir le choix

Les courtiers ont toujours défendu le fait que les particuliers puissent avoir le choix entre acheter ou louer. En effet, chacun doit disposer de cette alternative pour se loger. Dans cette logique, Le marché de l'immobilier étant dynamisé par les primo-accédants, les courtiers en crédits immobiliers ont toujours soutenu les politiques permettant au plus grand nombre de pouvoir accéder à la propriété, s'ils le souhaitent. Les premières annonces du gouvernement, notamment sur le PTZ et les APL Accession, risquent de freiner l'accès au marché de l'immobilier des primo-accédants, et vont donc à l'encontre de ce principe.

L'APIC, lors de sa 6e Convention qui se tiendra jeudi 23 novembre à partir de 14h au Centre Arpège Victoire (52 rue de la Victoire - 75009 PARIS) abordera ses thématiques.

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage.

L'APIC réunit aujourd'hui toute la diversité des métiers d'IOBSP, grandes et petites enseignes, dans les domaines du crédit immobilier, du prêt à la consommation, du regroupement de crédit, du financement professionnel et de l'assurance emprunteur. Elle représente, au travers de ses adhérents qu'elle accompagne dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles, plus de 60 % du courtage en crédits en France.

Après avoir participé à la rédaction de la loi du 22 octobre 2010 réglementant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), l'APIC est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et œuvre à garantir l'équilibre et la sécurité entre la relation commerciale avec les clients et leur protection en tant que consommateur.

Les conditions d'accès de la profession, réglementées en France depuis 2013, et en cours d'harmonisation au sein de l'Union Européenne, ont permis d'inscrire définitivement les métiers représentés par l'APIC dans le circuit de la distribution bancaire et de faire de ses acteurs les nouveaux « tiers de confiance » des emprunteurs.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02

Carol Galivel / Julien Michon

21-23 rue Klock - 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

APIC - 01 69 51 59 52

Philippe Taboret - Président

99, rue P. Brossolette - 91700 Ste Geneviève des Bois

Mob : 06 62 07 17 79 - p.taboret@cafpi.fr